



SYNTHESE NATIONALE DES PRELEVEMENTS A LA CHASSE DE NUIT AU GIBIER D'EAU

Saison 2022-2023

Prélèvements des anatidés, rallidés et limicoles

Christophe URBANIAK*

Matthieu GUILLEMAIN**,

Corentin LELOUP*,

29/02/2024

* Fédération Nationale des Chasseurs

** Office Français de la Biodiversité

SYNTHESE NATIONALE DES PRELEVEMENTS A LA CHASSE DE NUIT AU GIBIER D'EAU

Saison 2022-2023

Conformément à l'arrêté du 22 juin 2005 modifiant celui du 21 janvier 2004, la Fédération Nationale des Chasseurs et l'Office Français de la Biodiversité publient chaque année un bilan des prélèvements réalisés par la chasse de nuit en France.

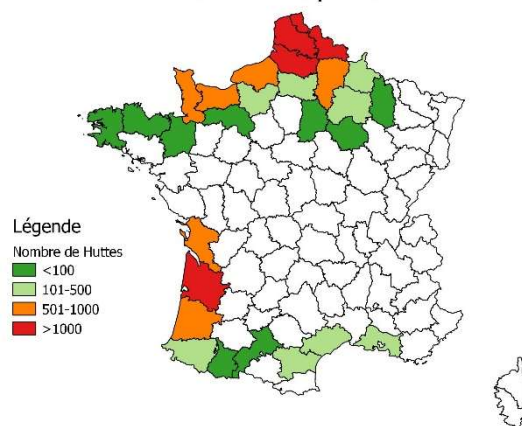
Ce rapport présente les prélèvements nationaux déclarés à partir des installations immatriculées pour la chasse de nuit, pour la saison 2022-2023. Jusque récemment les rapports annuels se limitaient aux données de prélèvements d'anatidés et rallidés, comme dans le modèle de tableau de chasse publié au Journal Officiel du 4 mars 2004. Le tableau fourni par la Fédération Nationale des Chasseurs aux Fédérations Départementales est cependant plus complet, recueillant aussi les données relatives aux limicoles. Ces données de tableaux de chasse des limicoles sont donc depuis la saison 2021-2022 incluses dans le rapport annuel depuis la saison dernière.

Tout au long de l'hiver 2022-2023, des périodes de grande douceur ont succédé à des épisodes de froid assez marqué accompagnés de petites chutes de neige en plaine. Après une offensive hivernale précoce début décembre, une ambiance printanière s'est installée sur la France du 19 décembre au 15 janvier, avec de nombreux records de douceur autour du Nouvel An. Un temps calme et sec a dominé malgré quelques périodes plus agitées, notamment fin décembre avec de fortes pluies et des inondations sur la Bretagne puis mi-janvier avec un défilé de perturbations tempétueuses sur le pays du 15 au 22 (Rapport Météo France 2022/2023).

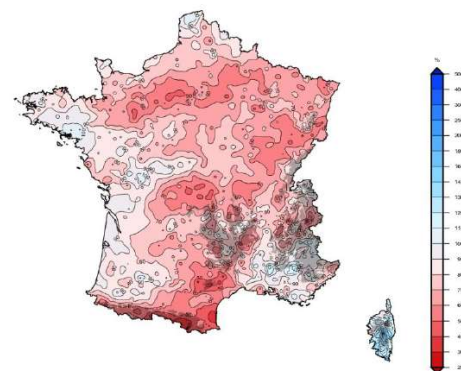
Les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse n'ont pas fait l'objet de modifications par rapport aux années précédentes. Cette année, le premier samedi d'août correspondait au 1^{er} août. La chasse de toutes les oies et des canards a fermé au 31 janvier 2023 (sauf les canards marins au 10/02/2023). Concernant la Barge à queue noire et le Courlis cendré, les arrêtés du 31 juillet 2022 ont suspendu la chasse jusqu'au 30 juillet 2023.

Le document de suivi des prélèvements (carnet de prélèvement – chasse de nuit au gibier d'eau) a été réédité en 2022/2023 sans changement majeur par rapport aux années précédentes et à l'édition initiale de 2013/2014. Seules deux modifications ont été récemment effectuées : un changement de l'illustration de la page de couverture ainsi qu'une coloration des lignes Courlis cendré et Barge à queue noire pour rappeler que ces espèces ne pouvaient pas être prélevées cette année (voir Figure 1).

Carte du nombre de huttes actives en France
Saison 2022/2023



Rapport à la moyenne saisonnière de référence 1991-2020 des cumuls des précipitations
France
Hiver 2023



RESULTATS

Participation des Fédérations Départementales des Chasseurs

Comme la saison précédente, les 27 fédérations concernées ont transmis leurs données de prélèvements d'anatidés, rallidés et limicoles à la chasse de nuit. L'intégration des données externes de toutes les FDC a été possible dans le logiciel de gestion de la FNC. La synthèse annuelle présentée ici repose sur les données stockées en base nationale. Au cours de la saison 2022/2023, 8 523 carnets ont été distribués, 2 835 n'ont pas été retournés ou déclaraient une hutte inactive. 5 639 huttes (66.6%) étaient déclarées actives, parmi lesquelles 5 513 installations (97.8%) ont déclaré au moins un prélèvement. Il n'est pas aujourd'hui possible aux rédacteurs du rapport de distinguer, au sein des 32.9% de huttes qui n'étaient pas déclarées actives, celles dans lesquelles aucune chasse n'avait effectivement eu lieu de celles qui n'avaient simplement pas renvoyé leur carnet.

Tableau 1 : Carnets de prélèvements distribués et récupérés, par catégorie d'activité cynégétique.

	16/17	17/18	18/19	19/20	20/21	21/22	22/23
Nombre de carnets distribués	10412	8940	8459	8482	8314	8146	8523
Nombre de carnets retournés	8875	8649	8408	8206	8289	8074	8474
Nombre de huttes déclarées non chassées ou carnet non renvoyés	2753	2687	2407	2605	3135	2655	2835
Nombre de huttes déclarées chassées (avec ou sans prélèvement)	6022	5962	6001	5601	5154	5419	5639
Nombre de huttes déclarant au moins un prélèvement	5964	5863	5923	5412	5043	5281	5513

CHASSE DE NUIT AU GIBIER D'EAU

Feuillet bis : Autres espèces N° d'immatriculation

SEPTEMBRE

Remplissez le N° d'immatriculation de gauche à droite, en MAJUSCULES et sans espace. Ne mettez aucun élément séparateur comme une barre (/), un tiret (-) ou autres dans ce N° d'immatriculation.

NUIT DU (midi à midi)	1au	2au	3au	4au	5au	6au	7au	8au	9au	10au	11au	12au	13au	14au	15au	16au	17au	18au	19au	20au	21au	22au	23au	24au	25au	26au	27au	28au	29au	30au	31au
Chevalier aboyeur																															
Chevalier arlequin																															
Chevalier combattant																															
Chevalier Gambette																															
Eider à duvet																															
Fuligule milouinan																															
Garrot à oeil d'or																															
Macreuse brune																															
Macreuse noire																															
Harelda de miquelon																															
Bécassine des marais																															
Bécassine sourde																															
Barge à queue noire																															
Barge rousse																															
Courlis cendré																															
Courlis corderie																															
Bécasseau maubèche																															
Pluvier argenté																															
Pluvier doré																															
Huîtrier pie																															
Poule d'eau																															
Râle d'eau																															
Vanneau huppé																															

Figure 1 : Copie d'un feuillet mensuel du carnet de prélèvement pour la chasse de nuit au gibier d'eau (édition 2022/2023), indiquant le cas particulier du courlis cendré et de la barge à queue noire, sous moratoire pour la saison.

Détails des prélèvements de nuit sur le Domaine Public Maritime – Anatidés et Rallidés

Tableau 2 : Prélèvements mensuels de nuit et par espèce d'anatidés et rallidés réalisés sur le Domaine Public Maritime (DPM)

Prélèvements mensuels et par espèce sur le DPM - Saison 2022/2023	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Total général	%
Canard Chipecau	90	103	116	381	606	76	1372	2,48%
Canard Colvert	1256	616	380	378	313	162	3105	5,61%
Canard Pilet	91	512	1365	961	606	405	3940	7,12%
Canard Siffleur	124	873	1390	1955	1791	1890	8023	14,49%
Canard Souchet	999	1179	971	1123	1426	310	6008	10,85%
Foulque Macroule	121	133	199	119	45	51	668	1,21%
Fuligule Milouin	65	51	29	45	43	15	248	0,45%
Fuligule Morillon	11	22	26	34	16	10	119	0,21%
Nette Rousse	1	6	5	2	2	3	19	0,03%
Oie Cendrée	12	9	27	51	46	32	177	0,32%
Oie des Moissons	0	0	0	0	11	3	14	0,03%
Oie Rieuse	3	2	3	55	44	61	168	0,30%
Sarcelle d'été	111	100	42	11	3	0	267	0,48%
Sarcelle d'hiver	3437	4938	4716	6405	9900	1831	31227	56,41%
Total général	6321	8544	9269	11520	14852	4849	55355	100,00%

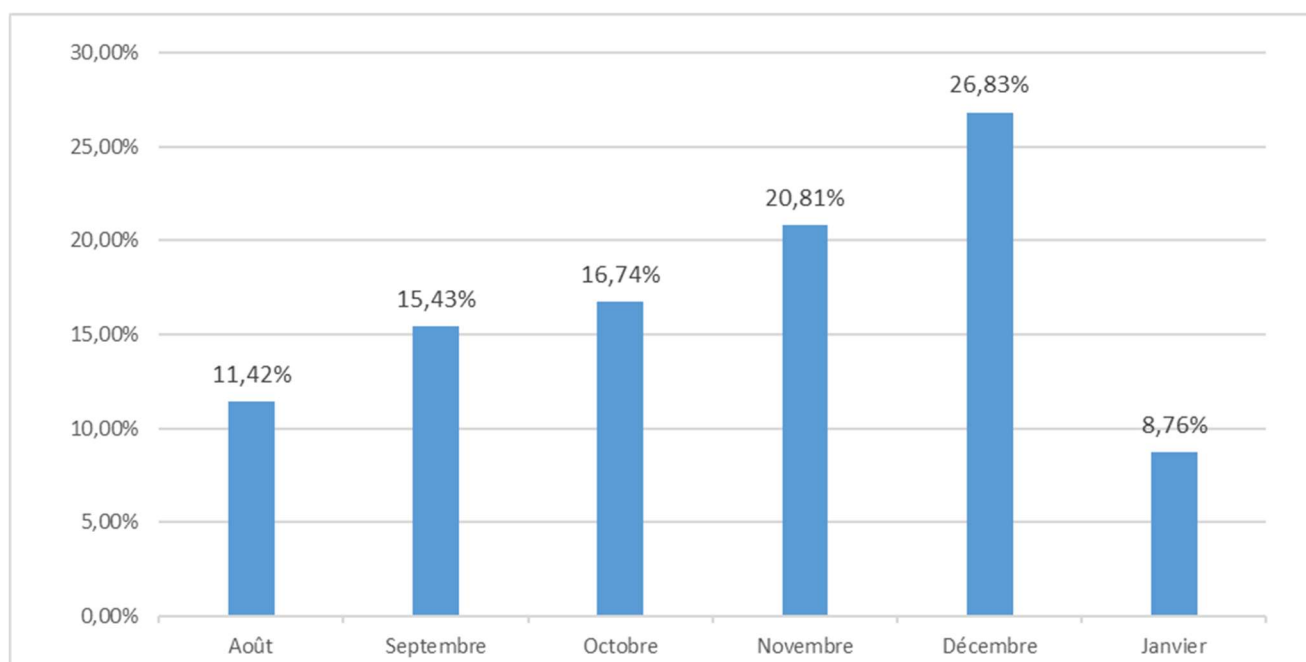


Figure 2 : Distribution mensuelle des prélèvements de nuit d'anatidés et rallidés sur le Domaine Public Maritime au cours de la saison 2022/2023 (n = 55 355)

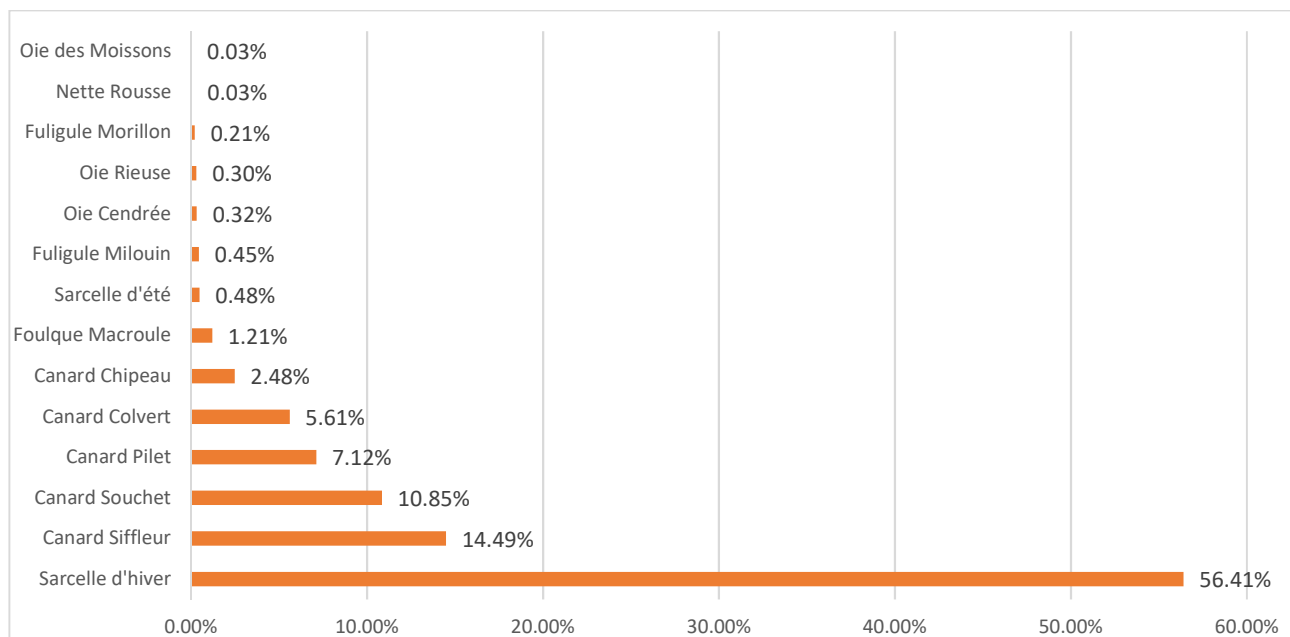


Figure 3 : Pourcentage des différentes espèces d'anatidés et rallidés prélevées de nuit sur le Domaine Public Maritime au cours de la saison 2022/2023 (n = 55 355)

Détails des prélèvements de nuit sur le Domaine Public Maritime – Limicoles

Tableau 3 : Prélèvements mensuels de nuit et par espèce de limicoles réalisés sur le Domaine Public Maritime (DPM)

Prélèvements mensuels des limicoles sur le DPM - Saison 2022/2023	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Total général	%
Barge rousse	18	16	0	0	0	0	34	2,60%
Bécasseau maubèche	10	10	0	6	9	0	35	2,68%
Bécassine des marais	176	124	56	54	26	11	447	34,23%
Bécassine sourde	0	4	17	10	15	4	50	3,83%
Chevalier aboyeur	64	20	0	8	1	0	93	7,12%
Chevalier arlequin	0	5	1	0	3	0	9	0,69%
Chevalier combattant	9	13	4	0	0	0	26	1,99%
Chevalier gambette	195	47	1	9	7	6	265	20,29%
Courlis corlieu	83	15	2	3	0	0	103	7,89%
Huitrier pie	2	1	3	0	0	0	6	0,46%
Pluvier argenté	28	25	12	19	7	0	91	6,97%
Pluvier doré	6	5	4	2	3	0	20	1,53%
Vanneau huppé	3	6	7	36	71	4	127	9,72%
Total général	594	291	107	147	142	25	1306	100,00%

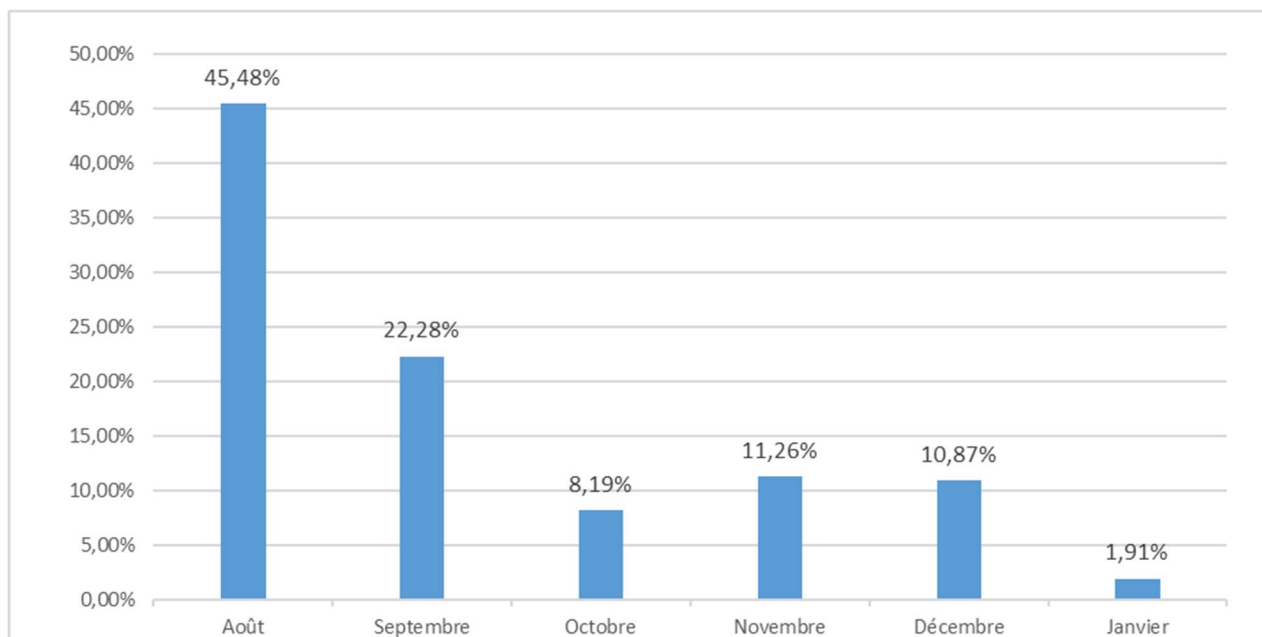


Figure 4 : Distribution mensuelle des prélèvements de nuit de limicoles sur le Domaine Public Maritime au cours de la saison 2022/2023 (n = 1 306)

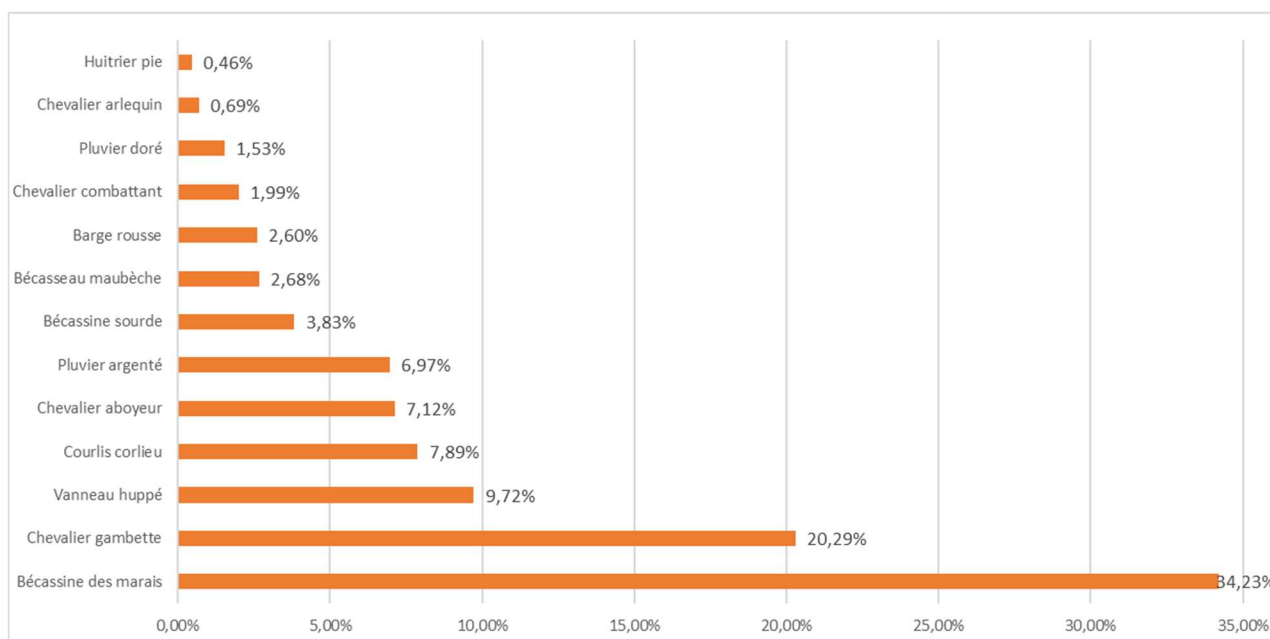


Figure 5 : Pourcentage des différentes espèces de limicoles prélevées de nuit sur le Domaine Public Maritime au cours de la saison 2022/2023 (n = 1 306)

Sur le Domaine Public Maritime on constate de grandes différences entre les prélèvements d'anatidés et rallidés et ceux de limicoles à la chasse de nuit : d'une part les effectifs prélevés sont bien plus importants pour les canards, oies et foulque (55 355 individus, chiffre en hausse par rapport aux 48 253 individus de la saison 2021/2022) que pour les limicoles (chiffre en baisse par rapport à la saison 2021/2022 avec 1 306 prélèvements cette année contre 1 691 la saison précédente). D'autre part les prélèvements d'anatidés et rallidés étaient plus rares en août et surtout en janvier que de septembre à décembre, avec un pic au mois de décembre. Au contraire, chez les limicoles, les prélèvements sur le DPM étaient les plus grands en août avec quasiment la moitié des prélèvements réalisés à cette période. On constate également que les prélèvements étaient ensuite faibles de

novembre à décembre, ainsi que très faibles au mois de janvier avec moins de 2% des prélèvements totaux.

Détails des prélèvements de nuit sur le reste du territoire (Domaine Terrestre et Domaine Public Fluvial) – Anatidés et rallidés

Tableau 4 : Prélèvements mensuels de nuit et par espèce d'anatidés et rallidés réalisés sur le reste du territoire (DT et DPF)

Prélèvements mensuels et par espèce sur les DPF et domaine terrestre - Saison 2022/2023	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Total général	%
Canard Chipecau	76	677	1397	2907	4254	1280	10591	3,70%
Canard Colvert	19176	9994	5867	6920	6246	4138	52341	18,27%
Canard Pilet	252	1420	3520	3154	2229	2312	12887	4,50%
Canard Siffleur	381	2039	3390	5772	6595	5506	23683	8,26%
Canard Souchet	2993	6326	5205	7608	8945	3090	34167	11,92%
Foulque Macroule	64	823	1102	656	814	860	4319	1,51%
Fuligule Milouin	93	336	496	683	747	498	2853	1,00%
Fuligule Morillon	9	288	415	575	465	274	2026	0,71%
Nette Rousse	0	47	36	39	38	52	212	0,07%
Oie Cendrée	160	79	307	728	619	313	2206	0,77%
Oie des Moissons	3	2	18	19	59	72	173	0,06%
Oie Rieuse	14	12	236	350	632	768	2012	0,70%
Sarcelle d'été	451	325	180	61	36	26	1079	0,38%
Sarcelle d'hiver	9705	19902	18571	28085	51322	10414	137999	48,16%
Total général	33377	42270	40740	57557	83001	29603	286548	100,00%

Comme chaque année, des déclarations surprenantes de prélèvements de sarcelles d'été ont été faites pour novembre, décembre et janvier (123 individus soit 11.4% des prélèvements totaux de cette espèce) sur le domaine terrestre et le domaine public fluvial. Comme évoqué dans un rapport précédent, il s'agit très certainement d'erreurs d'identification avec des sarcelles d'hiver, les ratios observés dans les déclarations de prélèvements entre les deux espèces correspondant globalement au pourcentage de sarcelles d'hiver identifiées avec certitude au baguage et renvoyées ensuite sous l'appellation sarcelle d'été lors de la reprise de bague à la chasse.

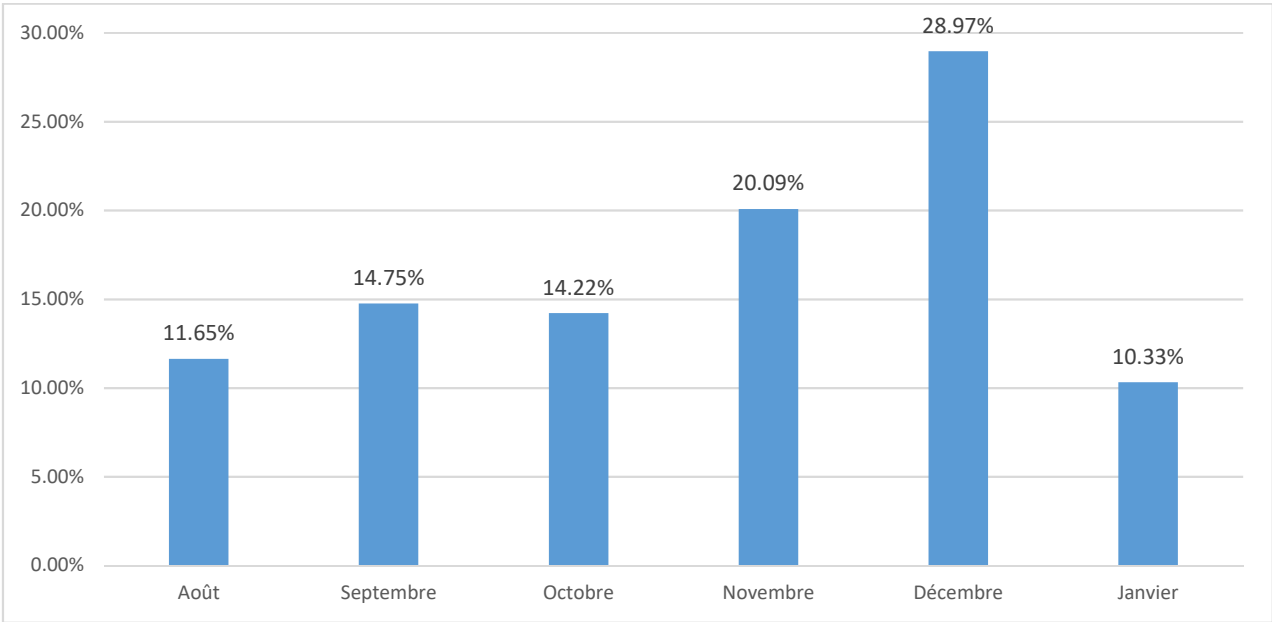


Figure 6 : Distribution mensuelle des prélèvements de nuit d'anatidés et rallidés sur le Domaine Public Fluvial et le reste du territoire au cours de la saison 2022/2023 (n = 286 548)

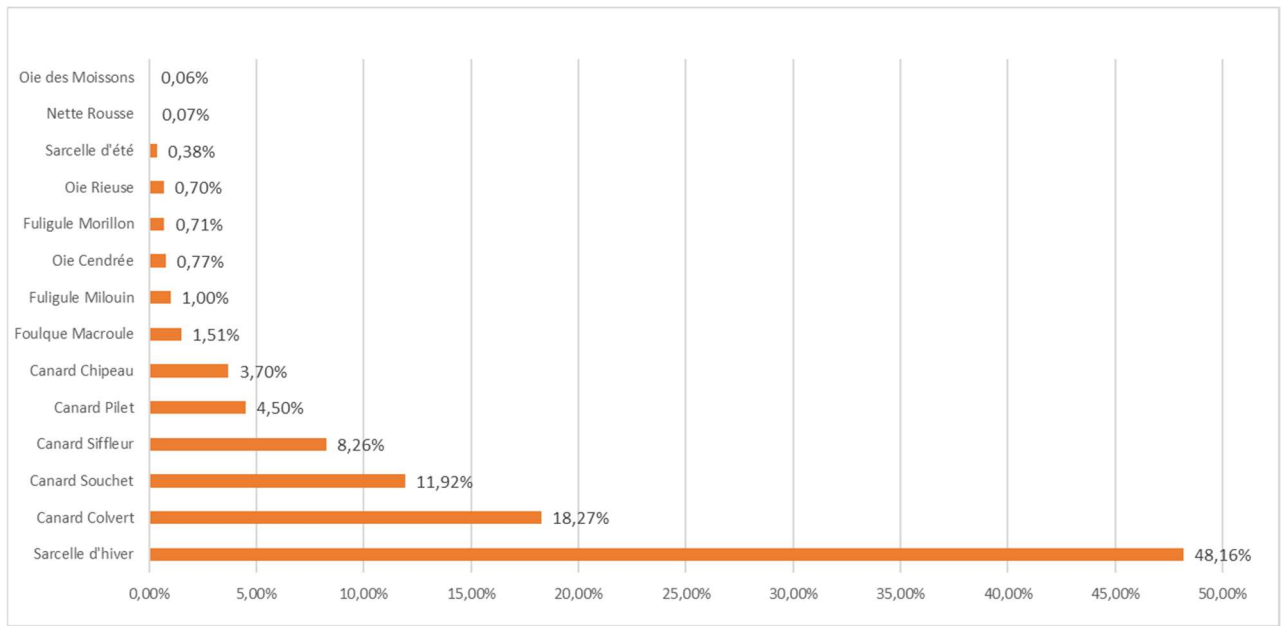


Figure 7 : Pourcentage des différentes espèces d'anatidés et rallidés prélevées de nuit sur le Domaine Public Fluvial et le reste du territoire au cours de la saison 2022/2023 (n = 286 548)

Détails des prélèvements de nuit sur le reste du territoire (Domaine Terrestre et Domaine Public Fluvial) – Limicoles

Tableau 4 : Prélèvements mensuels de nuit et par espèce des limicoles sur le reste du territoire (DT et DPF)

Prélèvements mensuels des limicoles sur les DPF et domaine terrestre - Saison 2022/2023	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Total général	%
Barge rousse	29	39	3	2	0	2	75	0,23%
Bécasseau maubèche	13	37	3	0	8	0	61	0,19%
Bécassine des marais	4377	6635	3736	1826	2239	597	19410	59,99%
Bécassine sourde	86	316	1174	435	235	66	2312	7,15%
Chevalier aboyeur	299	277	53	31	21	11	692	2,14%
Chevalier arlequin	33	44	15	9	7	8	116	0,36%
Chevalier combattant	120	329	86	25	27	0	587	1,81%
Chevalier gambette	177	206	60	53	19	3	518	1,60%
Courlis corlieu	33	21	3	1	11	0	69	0,21%
Huitrier pie	2	0	5	1	9	2	19	0,06%
Pluvier argenté	36	36	31	17	49	4	173	0,53%
Pluvier doré	213	315	109	91	471	34	1233	3,81%
Vanneau huppé	12	258	860	1696	2921	1346	7093	21,92%
Total général	5430	8513	6138	4187	6017	2073	32358	100,00%

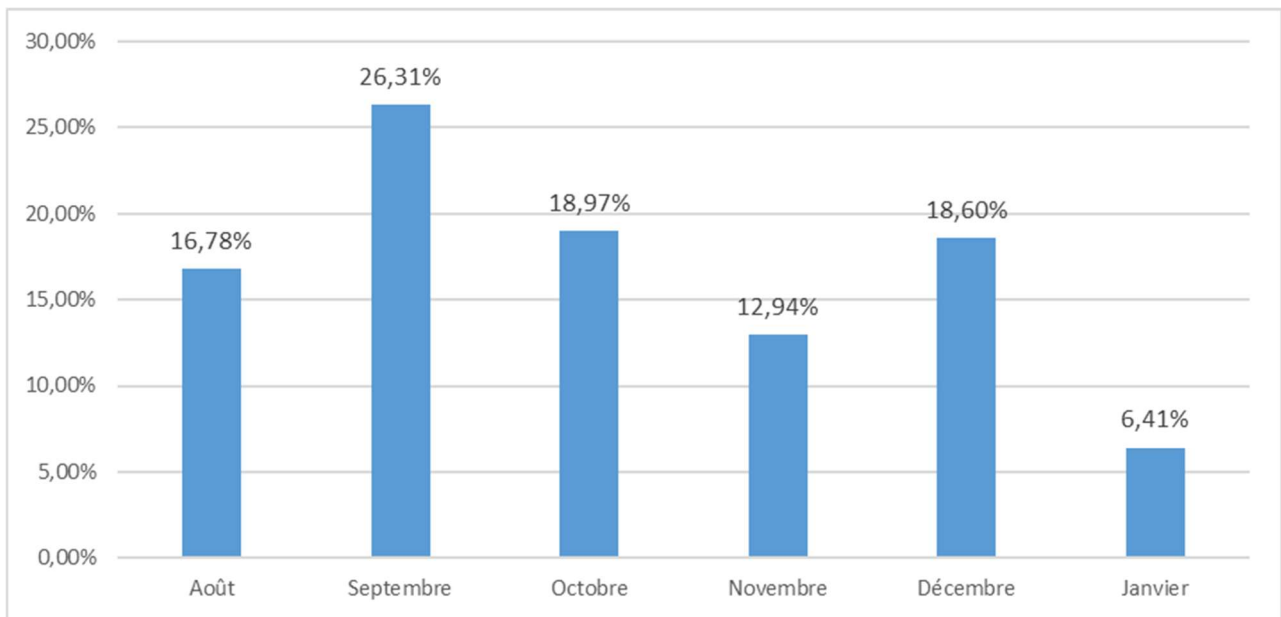


Figure 8 : Distribution mensuelle des prélèvements de nuit de limicoles sur le Domaine Public Fluvial et le reste du territoire au cours de la saison 2022/2023 (n = 32 358)

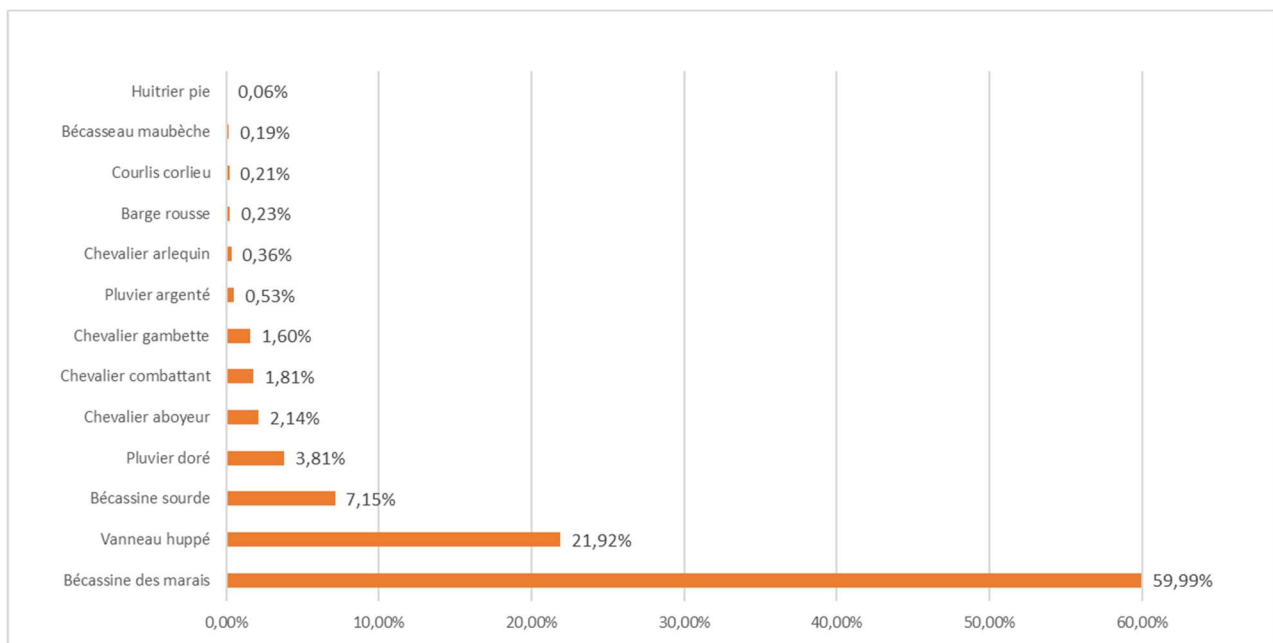


Figure 9 : Pourcentage des différentes espèces de limicoles prélevées de nuit sur le Domaine Public Fluvial et le reste du territoire au cours de la saison 2022/2023 (n = 32 358)

Sur le Domaine Terrestre et le Domaine Public Fluvial on constate comme sur le DPM des prélèvements d'anatidés et rallidés à la chasse de nuit nettement supérieurs à ceux de limicoles. Quoique la différence ne soit pas si grande en proportion que sur le DPM, les prélèvements d'anatidés et rallidés sur le Domaine Terrestre et le DPF sont presque 10 fois plus importants que ceux de limicoles : 286 548 individus contre 32 358. Les prélèvements d'anatidés et rallidés sont quasiment répartis de la même manière dans le temps sur le Domaine Terrestre et le DPF que sur le DPM, avec un gros pic en décembre. Concernant la chasse de nuit des limicoles sur le DPM, elle montre une décroissance des prélèvements de septembre à janvier. Sur le Domaine Terrestre et le DPF, les prélèvements sont plus répartis dans le temps, avec néanmoins un pic habituel en septembre et un rebond en décembre, qui lui n'était pas visible durant la saison 2021/2022.

DISCUSSION ET CONCLUSION

Pour la saison 2022-2023, la base de données comptabilise 375 567 prélèvements pour les 27 espèces concernées par la synthèse (341 903 anatidés et rallidés plus 33 664 limicoles). Concernant les 341 903 prélèvements d'anatidés et rallidés (286 648 pour le DPF et le reste du territoire + 55 355 sur le DPM) dans l'ensemble des départements où s'exerce la chasse de nuit, le total est un peu supérieur à ce qu'il était durant la saison 2021/2022 (322 051 individus). Ce rapport est le deuxième à présenter les prélèvements de limicoles à la chasse de nuit, permettant à l'avenir de suivre leur évolution annuelle. Le total des prélèvements de limicoles à la chasse de nuit en 2022/2023 (33 664 individus) est supérieur à celui de la saison 2021/2022 (25 764 individus).

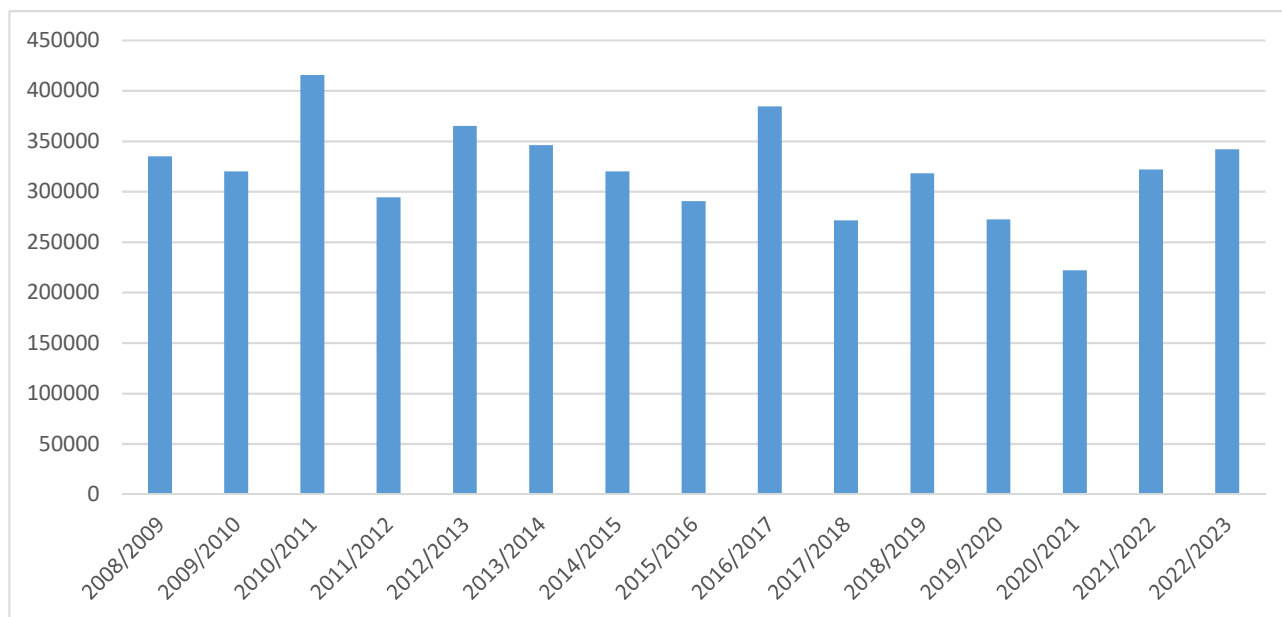


Figure 10 : Répartition des prélèvements par saison depuis la saison 2008/2009 (début de rédaction des rapports) dans l'ensemble des départements où s'exerce la chasse de nuit pour les 14 espèces d'anatidés et rallidés sur le DPM, DPF et le reste du territoire

Depuis le début de la rédaction des synthèses en 2008/2009, la saison 2022/2023 s'inscrit comme 5^{ème} meilleure saison de chasse aux anatidés et de rallidés. La saison enregistrant le plus de prélèvements reste pour le moment la saison 2010/2011 avec 415 715 prélèvements. L'effectif prélevé chaque année a montré d'assez nettes fluctuations, de sorte qu'il n'y a pas de tendance statistiquement significative du tableau de chasse de nuit au cours du temps ($r^2 = 0.16$, $df = 13$, $P > 0.05$).

Il est intéressant de noter que si les effectifs d'anatidés et rallidés prélevés changent, la répartition du prélèvement au sein des différentes espèces reste jusque-là sensiblement la même d'année en année, que ce soit sur le DPM ou sur le reste du territoire : la sarcelle d'hiver qui représente plus de la moitié des prélèvements totaux (56,41 % des prélèvements d'anatidés et rallidés) et le canard siffleur (14,49 % des prélèvements) restent les espèces les plus prélevées par ce mode de chasse sur le Domaine Public Maritime. Sur le Domaine Public Fluvial et sur le reste du territoire, pour cette saison la sarcelle d'hiver (48,16 % des prélèvements d'anatidés et rallidés), le canard colvert (18,27 % des prélèvements), le canard souchet (11,92 % des prélèvements) et le canard siffleur (8,26 % des prélèvements) sont clairement les prélèvements majoritaires. Ces 4 espèces représentent 86,61% du tableau de chasse de nuit pour les 14 espèces concernées sur cette partie du territoire. Par rapport à la saison précédente, le canard colvert revient dans les 4 espèces les plus prélevées.

Chez les limicoles, les prélèvements à la chasse de nuit sur le Domaine Public Maritime sont très faibles, avec 1306 prélèvements au total (pour rappel la saison dernière nous avons totalisé 1 691 prélèvements), avec 4 espèces représentant à elles seules plus de 70% des prélèvements : Bécassine

des marais (34,23%), Chevalier gambette (20,29%), Vanneau huppé (9,72%) et Courlis corlieu (7,89%). Les prélèvements à la chasse de nuit sont plus importants sur le Domaine Terrestre et le DPF (32 358 limicoles), et cette fois très largement dominés par la Bécassine des marais (59,99%) puis le Vanneau huppé (21,92%).

Enfin, il convient de souligner l'important travail réalisé par les FDC mettant fidèlement en œuvre la collecte de ces données année après année, qui s'avère d'un intérêt majeur pour la gestion des espèces gibier d'eau. L'harmonisation des systèmes de saisie montre ici tout son intérêt. Pour améliorer encore la qualité des données, il est absolument nécessaire qu'à partir de la saison 2023-24 elles puissent distinguer les huttes non chassées de celles n'ayant pas renvoyé leur carnet.

CONTACT DES AUTEURS :

cleloup@chasseurdefrance.com
curbaniak@chasseurdefrance.com
matthieu.guillemain@ofb.gouv.fr

REFERENCES

METEO France. *Bilan climatique hiver 2022/2023*. Récupéré sur www.meteofrance.fr:

https://meteofrance.fr/sites/meteofrance.fr/files/files/editorial/Bilan_Hiver_2022-2023_030323.pdf

ANNEXE – DATES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE LA CHASSE DES ANATIDES, RALLIDES ET LIMICOLES POUR LA SAISON 2022-2023

SAISON 2022/2023	OUVERTURE				FERMETURE
	ESPECE	DPM façade atlantique & territoires associés	AUTRE (cf. L426-6 du CE)	CAS GENERAL	
Canards de surface	Canard colvert	06/08/2022	21/08/2022 (15/08/2022 ¹)	Générale	31/01/2023
	Canard chipeau	06/08/2022	21/08/2022 (15/08/2022 ¹)	15/09/2022	31/01/2023
	Canard pilet	06/08/2022	21/08/2022 (15/08/2022 ¹)	Générale	31/01/2023
	Canard siffleur	06/08/2022	21/08/2022 (15/08/2022 ¹)	Générale	31/01/2023
	Canard souchet	06/08/2022	21/08/2022 (15/08/2022 ¹)	Générale	31/01/2023
	Sarcelle d'été	06/08/2022	21/08/2022 (15/08/2022 ¹)	Générale	31/01/2023
	Sarcelle d'hiver	06/08/2022	21/08/2022 (15/08/2022 ¹)	Générale	31/01/2023
Canards Marins	Fuligule milouinan	06/08/2022	21/08/2022	Générale	10/02/2023 ²
	Eider à duvet	06/08/2022	21/08/2022	Générale	10/02/2023 ²
	Harelde de Miquelon	06/08/2022	21/08/2022	Générale	10/02/2023 ²
	Macreuse noire	06/08/2022	21/08/2022	Générale	10/02/2023 ²
	Macreuse brune	06/08/2022	21/08/2022	Générale	10/02/2023 ²
Canards Plongeurs	Fuligule milouin	06/08/2022	15/09/2022 (15/08/2022 ¹)	15/09/2022	31/01/2023
	Fuligule morillon	06/08/2022	15/09/2022 (15/08/2022 ¹)	15/09/2022	31/01/2023
	Garrot à œil d'or	06/08/2022	21/08/2022 (15/08/2022 ¹)	Générale ^{1b}	31/01/2023
Rallidés	Foulque macroule	06/08/2022	15/09/2022 (15/08/2022 ¹)	15/09/2022	31/01/2023
	Poule d'eau	06/08/2022	15/09/2022 (15/08/2022 ¹)	15/09/2022	31/01/2023
	Râle d'eau	06/08/2022	15/09/2022 (15/08/2022 ¹)	15/09/2022	31/01/2023
Oies	Oie cendrée	06/08/2022	21/08/2022 (15/08/2022 ¹)	Générale	31/01/2023
	Oie rieuse	06/08/2022	21/08/2022	Générale	31/01/2023
	Oie des moissons	06/08/2022	21/08/2022	Générale	31/01/2023

¹ Arrêté ministériel du 24 mars 2006 modifié par l'arrêté du 02/08/2012 et du 18/07/2013 par exception aux dispositions de l'article 2 :

Hérault

a) la chasse des **oies, des canards de surface, des canards plongeurs, des rallidés et des limicoles** (excepté le vanneau huppé) est ouverte le 15 août à 6 heures sur :

- le domaine public maritime amodié aux associations de chasse maritime (ACM) suivantes : lot 1 : ACM d'Agde à Vendres ; lot 2 : ACM du bassin de Thau ; lot 3 : ACM de Frontignan ; lot 4 : ACM de Villeneuve-lès-Maguelone ; lot 5 : ACM de l'étang de l'Or et les marais attenants à ces lots ;

-sur les étangs et marais non asséchés, salés ou saumâtres suivants : étangs palavasiens Vic, Méjean et Grec.

b) la chasse à la foulque macroule est ouverte le premier jour de la troisième décennie d'août à 6 heures.

Gard et Hérault, la chasse des **oies, des canards de surface, des canards plongeurs, des rallidés et des limicoles** (excepté le vanneau huppé) est ouverte le 15 août à 6 heures sur la partie du domaine public de l'étang de l'Or amodiée à l'Association des chasseurs et propriétaires d'Aigues-Mortes.

Dans les départements de l'Hérault et du Gard, dans les secteurs énumérés ci-dessus, l'emploi des chiens est interdit du 15 août au premier jour de la troisième décennie de ce mois.

²: Attention : du 1^{er} au 10 février chasse autorisée uniquement en mer (dans les limites de la mer territoriale : laisse de basse-mer jusqu'à la limite des 12 miles nautiques).

SAISON 2022/2023	ESPECE	OUVERTURE			FERMETURE
		DPM façade Atlantique & territoires associés	AUTRE (cf. L426-6 du CE)	CAS GENERAL	
Limicoles	Barge Rousse	06/08/2022	21/08/2022	Générale	31/01/2023
	Bécasseau maubèche	06/08/2022	21/08/2022	Générale	31/01/2023
	Bécassine des marais	06/08/2022	07/08/2022 ¹	Générale	31/01/2023
	Bécassine sourde	06/08/2022	07/08/2022 ¹	Générale	31/01/2023
	Chevalier aboyeur	06/08/2022	21/08/2022	Générale	31/01/2023
	Chevalier arlequin	06/08/2022	21/08/2022	Générale	31/01/2023
	Chevalier combattant	06/08/2022	21/08/2022	Générale	31/01/2023
	Chevalier gambette	06/08/2022	21/08/2022	Générale	31/01/2023
	Courlis corlieu	06/08/2022	21/08/2022	Générale	31/01/2023
	Huitrier pie	06/08/2022	21/08/2022	Générale	31/01/2023
	Pluvier doré	06/08/2022	21/08/2022	Générale	31/01/2023
	Pluvier argenté	06/08/2022	21/08/2022	Générale	31/01/2023
	Vanneau huppé	Générale	Générale	Générale	31/01/2023